



Annuler acte cession véhicule aucun papier envoyé en prefecture

Par **johnes**, le **30/11/2014** à **21:16**

bonsoir, je vais vous expliquer ma situation qui est tres compliqué et dont je recherche la meilleure solution possible.

il y a quasiment un ami un ami que j'appellerai L me devait des sous pour une merde dont il ma mit dedans(environ 1000€). n'arrivant pas à les récupéré, j'ai contacté un autre ami que je l'appellerai A afin qu'il m'aide a récupérer mes sous. Nous avons discuté tous les 3 puis après A s'est trouvé intéressé par la moto de L. les deux ont conclu un accord vente . A m'a dit qu'il s'en fichai de la moto mais que c'était le meilleur moyen que je récupéré mes sous au plus. son but était de cash la revendre afin de soldé les dettes.au passage je lui avait promis un petit quelque chose sur la vente. les papiers de cession ont été fait. plusieurs semaines se passent et pas de nouvelles de A qui devait vendre la moto. A n'a toujours pas fait la carte grise. Régulièrement je le relance et il n'a toujours rien. en attendant il a presque fait 4000km sans permis, sans assurance et sans carte grise. chaque fois que je lui dit que j'ai un acheteur il me pose des condition draconienne (voir absolument le sous, papier d'identité de l'acheteur, ...)

je commence a m'impatiser car j'ai toujours récupéré es sous que l'on me devait et je voulais savoir quel recours à L pour annuler l'acte de cession et récupère sa moto afin de me la céder à moi.